



la Plagne Tarentaise

Le journal du conseil

04 janvier 2022



Installation du Conseil Municipal des Jeunes le 02 février 2022. Bienvenue à nos jeunes élus ! Plus d'informations dans le prochain journal de l'actu !



Retrouvez les informations de votre commune déléguée selon un code couleur :

**BELLENTRE LA CÔTE D'AIME VALEZAN MACOT LA PLAGNE
LA PLAGNE TARENTAISE**

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt deux

Le 04 janvier à 19 h 00

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc Boch, maire.

Etaient présents :

Astier Fabienne, Beltrami Henri, Benoit Nathalie, Bérard Patricia, Boch Jean-Luc, Broche Richard, Buthod Maryse, Buthod-Ruffier Odile, Charrière Christiane, Courtois Michel, De Miscault Isabelle, Faggianelli Evelyne, Gentil Isabelle, Girard-Gedda Isabelle, Gostoli Michel, Hanrard Bernard, Miché Xavier, Montmayer Myriam, Ougier Pierre, Rochet Romain, Silvestre Jean-Louis, Tresallet Gilles, Véniat Daniel-Jean, Vibert Christian, Villien Michelle.

Excusés :

Astier Robert (pouvoir à Broche Richard), Dussuchal Marion (pouvoir à Gentil Isabelle), Pellicier Guy (pouvoir à Buthod-Maryse), Valentin Benoit (pouvoir à Boch Jean-Luc).

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Christian Vibert est élu secrétaire de séance.

Monsieur le maire débute la réunion par un état des lieux de la situation sanitaire actuelle dans les stations, liée à la Covid-19. Il explique que la propagation du variant Omicron est assez élevée du fait qu'il est contagieux à 98%. Cependant, il précise que ce variant semblerait moins virulent et moins dangereux pour la santé avec une majorité de la population vaccinée, ce qui permet de ne pas saturer les hôpitaux..

Monsieur le maire accueille ensuite la société RECREA représentée par Monsieur Mikaël Vannier, directeur régional et monsieur Fabien Fichet directeur des deux sites délégués, Magic Pool à Bellecôte et Espace Paradisio à Montchavin.

Monsieur Mikaël Vannier présente Récréa comme le premier groupe français dans la gestion déléguée d'équipements sport et loisir. Créé depuis plus de quarante ans, le groupe compte aujourd'hui près de 2400 collaborateurs et gère plus de cinquante métiers sur une trentaine de secteurs différents. Il s'agit d'un groupe implanté historiquement à Caen mais qui, depuis une dizaine d'année a fait le choix de se développer vers le Sud. L'espace Paradisio, situé à Montchavin, a été le premier site délégué implanté en montagne et plus globalement sur le territoire Auvergne Rhône Alpes, qui compte aujourd'hui dix sites. Il précise qu'en 2021, RECREA a changé son statut en devenant une société à mission. Il s'agit d'un dispositif introduit par la loi PACTE permettant à une entreprise de déclarer sa raison d'être à travers plusieurs objectifs sociaux et environnementaux. Il souhaite présenter deux objectifs en particulier sur neuf au total, celui de limiter l'impact environnemental en trouvant des solutions permettant de réduire l'impact carbone et celui de participer à l'attractivité et au rayonnement des territoires en offrant de meilleurs services à la population.

Monsieur Fabien Fichet présente dans un premier temps l'Espace Paradisio, site ouvert depuis décembre 2011. Il explique que la zone extérieure est un point central de la station et connaît une forte fréquentation l'été grâce à la piscine. Il passe ensuite à Magic Pool, site réhabilité en 2013, qui béné-

ficie d'une fréquentation stable chaque année grâce aux immeubles qui l'entourent.

Monsieur Mikaël Vannier revient ensuite sur des données chiffrées, en expliquant que le tarif pratiqué à l'Espace Paradisio est relativement élevé en raison d'une capacité d'accueil restreinte (20€ par adulte). Il explique accueillir 4 classes de la commune au mois de juin, ce qui représente une trentaine de séances environ. Il indique par ailleurs que la fréquentation des dernières années est plus faible et répartie comme suit : 65% l'été et 35% l'hiver.

Le site Magic Pool reçoit une classe de Plagne Centre l'hiver. Il note que l'ouverture des Bains de Belle Plagne a eu un impact sur la fréquentation avec une répartition à 45% l'hiver et 55% l'été.

Monsieur FICHET présente ensuite les projets de développement sur chacun des sites et explique que des rénovations vont être obligatoires pour respecter la mise en conformité sur le site Magic Pool.

Madame Christiane Charrière souhaite savoir si des maitres-nageurs sont mis à disposition lors des séances scolaires et pense qu'il serait intéressant d'organiser des sessions en juin avant les vacances scolaires.

Monsieur Mikaël Vannier précise qu'un éducateur par classe assure la surveillance et la pédagogie lors des séances et reconnaît qu'il serait opportun de trouver des solutions pour permettre à plus d'élèves de bénéficier de cours, en proposant par exemple des stages intensifs.

Madame Maryse Buthod demande à la société RECREA de partager les visuels des projets qui avaient été travaillés, c'est-à-dire la délocalisation des cabines et la transformation de deux vestiaires en spa.

Monsieur Mikaël Vannier précise qu'il s'agit de projets ambitieux avec des coûts d'investissements importants.

Madame Maryse Buthod sollicite ensuite un état des lieux de la situation actuelle des abonnés.

Monsieur Fabien Fichet reconnaît avoir travaillé sur la communication suite aux observations qui leur avaient été faites. Il précise que les abonnements n'ont pas été modifiés mais il propose désormais une programmation de cours diversifiés avec le concept « Instant famille » le mercredi matin.

Monsieur Fabien Fichet admet connaître des difficultés pour attirer de nouveaux abonnés pour les activités sportives. Néanmoins, une légère hausse des abonnements en ce début de saison hivernale est à noter.

Monsieur Richard Broche interroge la société RECREA quant à la future Délégation de Service Public (DSP). Recréa confirme sa candidature en précisant que cela leur permettrait d'améliorer leurs équipements dans le cadre de ce renouvellement d'appel d'offres après 2023.

Madame Isabelle Girod-Gedda regrette, en tant qu'hébergeur, l'absence de partenariats avec l'Espace Paradisio et plus globalement, l'absence de commercialisation avec les partenaires de la station de la part de RECREA.

Madame Isabelle Girod-Gedda revient ensuite sur le projet de couverture de la piscine de Montchavin et demande s'il serait envisageable d'installer un système de couverture provisoire pour évaluer sa rentabilité.

Monsieur Mikaël Vannier explique que cela pourrait être un projet intéressant mais nécessitant des investissements pour la mise en place d'un traitement d'air et les travaux d'électricité.

Madame Isabelle Girod-Gedda conclut en demandant une explication sur la baisse de fréquentation à Montchavin entre 2013 et 2019.

Le manque de présence de certains hébergeurs à différentes périodes, l'augmentation du tarif et le manque de commercialisation sont, selon monsieur Mikaël VANNIER, les principaux facteurs de cette baisse. Néanmoins, il précise que la fréquentation en été est stable, mais que la capacité d'accueil limitée en hiver est pénalisante.

Monsieur le directeur général des services intervient en demandant les chiffres du début de saison 2021/2022.

Monsieur Fabien Fichet annonce que la saison d'hiver connaît un bon démarrage avec 1434 passages à l'Espace Paradisio contre 1240 en 2019 et 2830 passages contre 2680 pour Magic Pool.

Monsieur Mikaël Vannier souligne qu'il y avait eu un bon début de saison 2020 avec 30 000 entrées malgré la fermeture précoce due à la Covid19.

Madame Isabelle Girod-Gedda demande si RECREA a démarché les écoles de Landry et Peisey. Monsieur Mikaël Vannier explique qu'il avait approché ces écoles qui n'avaient pas donné suite. Il ajoute que la priorité est avant tout de pouvoir satisfaire dans un premier temps les écoles de la commune.

Monsieur le maire remercie la société RECREA pour leur participation et passe aux points mis à l'ordre du jour.

Administration générale

1. CONVENTION POUR LA COLLABORATION UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC/ COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTOISE

Madame Isabelle Gentil explique que suite à la fusion des communes historiques de Bellentre, La Côte d'Aime, Macot La Plagne et Valezan et afin d'éviter que les habitants se désintéressent de leur commune nouvelle, il a été décidé de demander à l'Université Savoie Mont Blanc de réaliser une étude qui aidera la commune à identifier les vecteurs d'adhésion à cette nouvelle identité et par conséquent renforcer la qualité de la

vie locale.

Madame Evelyne Faggianelli intervient en demandant s'il est utile et opportun de réaliser ce projet, compte tenu du contexte actuel.

Madame Isabelle Gentil précise que ce point a été étudié en amont en commission, évoqué en municipalité et validé par un groupe de travail composé d'élus qui confirment le besoin actuel de réalisation de ce projet.

Monsieur le maire tient à souligner que malgré la prise de position de certains sur Bellentre au sujet de la fusion, cette dernière s'est faite entre 4 communes. De ce fait, l'avis de chacune d'entre elles compte puisqu'elles font toutes partie de La Plagne Tarentaise

Madame Evelyne Faggianelli explique qu'elle souhaite s'abstenir puisqu'elle pense que les habitants des communes ne sont pas prêts à répondre aux questions des étudiants.

Monsieur Pierre Ougier fait part de son souhait de s'abstenir pour cette délibération en raison du coût élevé de cette prestation.

Madame Isabelle Girod-Gedda explique qu'elle ne souhaite pas donner d'avis favorable. Elle précise qu'en novembre, un retour de l'Etat était attendu pour la clôture du budget, mais sans nouvelles et dans l'incertitude du déroulement de la saison d'hiver, cette dépense est à éviter pour l'instant.

Le conseil municipal approuve le projet de création identitaire de la commune de La Plagne Tarentaise ainsi que la convention à passer entre l'Université Savoie Mont Blanc et la commune de La Plagne Tarentaise.

(Votants : 29, pour : 20, contre : 5 : Maryse Buthod + pouvoir Guy Pellicier - Richard Broche + pouvoir Robert Astier – Isabelle Girod-Gedda, abstention : 4 : Evelyne Faggianelli – Pierre Ougier – Fabienne Astier – Henri Beltrami)

2. APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR HALTES GARDERIES ACCUEILS VACANCIERS

Madame Christiane Charrière donne connaissance des modifications du règlement intérieur des haltes garderies accueils vacanciers en précisant que le tarif pour une famille ayant au minimum 3 enfants à charge passe à 5 euros de l'heure au lieu de 6 euros de l'heure. Elle ajoute que, au vu des obligations du label Famille Plus et de manière à répondre de façon qualitative à la demande et aux attentes des familles, le nombre de places d'accueil peut être modifié afin de rester dans le respect de la loi en vigueur (code de la santé publique).

Le conseil municipal adopte le nouveau règlement intérieur des haltes garderies pour l'accueil des vacanciers, tel que présenté. (Votant : 29, pour : 29)

3. APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR CENTRES DE LOISIRS MONTCHAVIN ET LES COCHES

Madame Christiane Charrière présente les modifications du règlement intérieur concernant les centres de loisirs de Montchavin et Les Coches. Elle indique que pour répondre de façon qualitative aux attentes des familles et pour respecter les obligations du label Familles Plus, une modification du tarif dégressif a été réalisée pour les familles de trois enfants et plus.

Le conseil municipal adopte le nouveau règlement intérieur des Centres de loisirs de Montchavin et des Coches. (Votant : 29, pour : 29)

Urbanisme - Foncier

4. CONVENTION ENEDIS : REMPLACEMENT DU TRANSFORMATEUR DU LOTISSEMENT DE LA FORÊT

Monsieur Henri Beltrami explique que, dans le cadre du remplacement du poste transformateur électrique au lotissement de la Forêt cadastré N° 878, la société ENEDIS demande l'institution d'une servitude de passage sur cette parcelle communale afin de réaliser ces travaux.

Le conseil municipal autorise le maire à signer une convention avec ladite société portant institution de servitude sur la parcelle communale cadastrée N°876, avec une indemnité unique et forfaitaire de cent vingt-quatre euros.

(Votant : 29, pour : 29)

5. CONVENTION ENEDIS : ALIMENTATION ÉPICERIE-BIBLIOTHÈQUE DE BELLENTRE

Monsieur Henri Beltrami explique que, dans le cadre du remplacement du poste transformateur électrique au lotissement de la Forêt cadastré N° 878, la société ENEDIS demande l'institution d'une servitude de passage sur cette parcelle communale afin de réaliser ces travaux.

Le conseil municipal autorise le maire à signer une convention avec ladite société portant institution de servitude sur la parcelle communale cadastrée N°876, avec une indemnité unique et forfaitaire de cent vingt-quatre euros.

(Votant : 29, pour : 29)

6. ADRESSAGE : MODIFICATIONS DE NOMS DE RUES DES COCHES

Monsieur Daniel-Jean Véniat rappelle que, dans la délibération n°2019-279 du 04 novembre 2019, une des impasses aux Coches a été renommée « Impasse de la Costa d'Amuon » et une rue « Montée des Aoles ». Suite aux remarques des riverains, il est proposé de renommer ces rues.

Il précise qu'un avis favorable de la commission d'urbanisme a été donné le 22 novembre 2021 et le 6 décembre 2021.

Le conseil municipal approuve la modification du nom de la rue « Impasse de la Costa d'Amuon » par « Impasse des Sorbiers » et « Montée des Aoles » par « Montée de la Buffette » aux Coches à Bellentre.

(Votant : 29, pour : 29)

Foncier

7. PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur Gilles Tresallet exprime le souhait de la commune d'aboutir à un tarif unique pour tous les habitants de La Plagne Tarentaise en harmonisant les prix de l'eau et de l'assainissement pour les 4 communes historiques. Il précise que cette harmonisation tarifaire permet d'assurer la pérennité de l'équilibre économique du service. Il indique que cette harmonisation tarifaire progressive sur cinq ans a débuté en 2020 avec une application sur la facturation 2021 et qu'elle sera effective en 2026.

Il présente ces tarifs :

Commune historique de Bellentre

Eau Potable

Part fixe : 50,23 € HT/an

Location compteur 9,42 € HT/an

Consommation 0,81 € HT/m³

Forfait zone chalets d'alpage 50,23 € HT/an

Assainissement

Part fixe : 23,44 € HT/an

Consommation part collecte eaux usées 0,88 € HT/m³

Consommation part traitement des eaux usées 0,64 € HT/m³

Commune historique de La Côte d'Aime

Eau Potable

Part fixe : 51,66 € HT/an

Location compteur 10,15 € HT/an

Consommation 0,88 € HT/m³

Forfait zone chalets d'alpage 51,66 € HT/an

Assainissement

Part fixe : 40,13 € HT/an

Consommation 1,74 € HT/m³

Commune historique de Macot

Eau Potable

Part fixe : 46,71 € HT/an

Location compteur 8,45 € HT/an

Consommation 0,75 € HT/m³

Forfait zone chalets d'alpage 46,71 € HT/an

Assainissement

Part fixe : 23,11 € HT/an

Consommation 1,89 € HT/m³

Commune historique de Valezan

Eau Potable

Part fixe : 52,95 € HT/an

Location compteur 10,02 € HT/an

Consommation 0,76 € HT/m³

Assainissement

Part fixe : 47,50 € HT/an

Consommation 1,13 € HT/m³

Redevance de prélèvement pour l'ensemble des communes déléguées 0,15 € HT/m³

Monsieur Richard Broche demande quelques précisions sur les travaux qui vont être réalisés.

Monsieur Gilles Tresallet explique que les interventions les plus importantes porteront sur le réservoir de la Côte d'Aime, sur l'assainissement à Bonconseil et au Gothard et qu'il y aura divers aménagements qui seront discutés au prochain conseil d'exploitation. Il ajoute que l'objectif est de respecter les lignes budgétaires indiquées sur le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

Monsieur Richard Broche regrette qu'une prise en compte de l'harmonisation des prix et des travaux à réaliser sur chaque commune n'ait pas eu lieu avant la fusion des quatre communes. Il ajoute que chaque commune historique aurait pu réaliser les interventions par le biais de leurs budgets généraux, sans passer par le budget de l'eau et de l'assainissement. Monsieur le maire approuve les propos de monsieur Richard Broche mais suppose que les élus de Bellentre et de la Côte d'Aime n'étaient pas prévenus et n'avaient peut-être pas la possibilité de le faire à cette époque.

Le conseil municipal approuve les tarifs de l'eau, la redevance d'assainissement et la redevance de prélèvement pour 2022, tels que présentés, applicables sur la consommation de l'année 2021.

(Votant : 29, pour : 24, contre : 5 : Maryse Buthod + pouvoir Guy Pellicier - Richard Broche + pouvoir Robert Astier - Isabelle Girod-Gedda).

8. AUTORISATION D'EXÉCUTER LES BUDGETS 2022

Madame Patricia Bérard rappelle au conseil municipal les termes du code général des collectivités territoriales qui prévoit que : « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ».

Elle précise qu'il est proposé d'ouvrir les crédits à hauteur de 25% des crédits engagés en fonctionnement pour le budget La Plagne Tarentaise et les budgets annexes, et à hauteur de 25 % des crédits d'investissement de la commune de la Plagne Tarentaise et des budgets annexes Eau – Assainissements – Parkings – cinéma - biens du Revers et Régie des transports publics.

Le conseil municipal autorise le maire, jusqu'au vote des Budgets Primitifs 2022, à mettre en recouvrement les recettes et à engager, liquider et mandater les dépenses des sections de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année 2021.

Il autorise également le maire, jusqu'au vote des budgets primitifs 2022, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021, dans la limite des montants présentés.

(Votant : 29, pour : 29)

9. CONVENTION DE MANDAT POUR LE MARCHÉ PUBLIC DE GESTION ET L'EXPLOITATION DE LA PATINOIRE DES COCHES

Monsieur Romain Rochet rappelle la conclusion du marché public de fourniture et de service pour la gestion, l'exploitation et la maintenance de la patinoire des Coches signé le 8 novembre 2021 avec la Société Aqu'Ice. Dans ce cadre, la commune donne mandat à cette société pour facturer et percevoir les recettes correspondant aux droits d'entrées à la patinoire suivant la grille tarifaire fixée par la commune. Le Cahier des Clauses Particulières prévoit notamment la perception pour la commune des droits d'entrées suivant la grille tarifaire fixée par celle-ci.

Madame Maryse Buthod souhaite connaître la fréquentation de la patinoire et le coût engendré.

Monsieur Daniel-Jean Véniat indique qu'un bilan complet sera réalisé pour communiquer à l'assemblée les données financières, la fréquentation ainsi que les dépenses et les recettes. Le conseil municipal approuve la convention de mandat pour le marché public précité, telle que présentée.

(Votant : 29, pour : 29)

10. DÉCISION MODIFICATIVE N°4 BUDGET GÉNÉRAL 2021 LA PLAGNE TAREN-TAISE

Monsieur le maire explique que cette décision modificative permet de procéder à des réajustements budgétaires, afin de maintenir la sincérité budgétaire pour le budget général. Cette décision concerne des charges de personnel à réajuster. Monsieur le Maire précise que 95 000,00 € de crédits sont réajustés en fonctionnement, et financés par des crédits non utilisés.

Monsieur Richard Broche intervient en demandant si des charges supplémentaires de personnel s'appliqueront sur le mois prochain.

Monsieur le maire indique que ça ne devrait pas être le cas puisqu'il y a moins de personnel saisonnier.

Madame Patricia Bérard explique qu'elle s'abstient sur la forme mais pas sur le fond du sujet.

(Votant : 29, pour : 22, contre : 5 : Maryse Buthod + pouvoir Guy Pellicier - Richard Broche + pouvoir Robert Astier – Isabelle Girod-Gedda, abstention : 2 : Christiane Charrière– Patricia Bérard)

QUESTIONS ORALES

Le groupe « Agir pour l'économie au service de votre territoire » représenté par monsieur Richard Broche souhaite connaître la part reversée au SIGP dans le cadre de la vente des supports de « ski à la carte » vendus 29 euros aux adultes et 15 € aux seniors.

Monsieur le Maire indique qu'une réponse sera apportée plus tard. Néanmoins, il explique que le ski à la carte est proposé par la Compagnie des Alpes dans les dix stations qui composent son panel de stations. Un pourcentage et une remise doit être reversée.

Monsieur Richard Broche rappelle que dans les années 2008-2009, la CDA avait voulu lancer ce produit mais qu'aucune redevance n'était alors reversée, le projet avait alors échoué. Il souhaite aujourd'hui savoir si les stations bénéficient actuellement d'un pourcentage lors de ces ventes.

Monsieur le Maire se renseigne et ajoute qu'à ce sujet, les tarifs n'ont été ni validés ni délibérés.

Nota post conseil : Monsieur le maire indique avoir échangé avec la SAP sur ce sujet.

Les recettes du ski à la carte sont bien intégralement reversées dans les comptes des stations adhérentes au dispositif et prises en considération pour les redevances et taxes perçues par les collectivités.

DIVERS

Monsieur Richard Broche tient à faire remarquer que dans certaines communes, les services communaux avaient autrefois pour habitude de ramasser le bois aux bordures des routes ou dans les forêts pour les redistribuer à la population, notamment aux habitants en incapacité de faire du bois. Il souhaite savoir si un projet similaire pourrait être mis en place sur la commune.

Monsieur le maire note qu'il y a beaucoup de bois cassés actuellement et charge Pierre Ougier de se renseigner à ce sujet

Monsieur le maire clôture la séance à 20h15

TRIBUNE DES GROUPES

AGIR POUR L'ÉCONOMIE AU SERVICE DE VOTRE TERRITOIRE

Meilleurs vœux à tous !

Nous vous souhaitons une excellente année 2022. Santé bien sûr, mais aussi bonheur, joie et réussite dans tous vos projets.

Joyeux anniversaires ! 60 ans pour La Plagne, 50 ans pour Montchavin et 40 ans pour Les Coches. Nous espérons un hiver « presque normal ». Notre clientèle des premières vacances scolaires était enchantée malgré une météo capricieuse. Cette saison sera encore marquée par la pandémie, mais la peur est mauvaise conseillère, et elle n'évite pas le danger ! Il n'est ni utile, ni opportun de stigmatiser certains d'entre nous : vidéo menaçante ou tracts distribués aux Bellentrais au nom des élus de La Plagne Tarentaise ... Nous sommes également élus Monsieur Le Maire et nous contestons que vous écriviez en notre nom. Vous n'avez pas le droit de nous associer à vos desseins politiques. Dans ce contexte, il n'est pas surprenant que lors du dernier Conseil Municipal, « le projet de création identitaire de La Plagne Tarentaise » n'ait pas fait l'unanimité. Il est aussi important de préciser que ce projet de renforcement de cohésion communale via une convention avec l'Université Savoie Mont Blanc a un coût élevé : 22 000 Euros HT alors que nos finances n'ont jamais été aussi incertaines. Vous admettez Monsieur Le Maire, que la fusion « a entraîné un sentiment de dépossession des singularités de chaque village et un sentiment de déficit de proximité auprès des administrés » ; vous craignez de « voir ses habitants se désintéresser de leur commune nouvelle ». A votre tour de vous poser les bonnes questions ! Décréter « la création identitaire de La Plagne Tarentaise » relève de la « pensée magique » en attribuant à l'Université de Savoie Mont Blanc le pouvoir d'accomplir vos désirs, l'empêchement d'événements ou encore la résolution de problèmes sans intervention matérielle. La très attendue commission finances du mois de Janvier sera l'occasion de faire le point sur nos différents budgets. Des annonces ont été faites lors des vœux de ce début d'année, pour autant, la situation financière de notre commune reste préoccupante. Les prochains choix seront déterminants pour pérenniser notre modèle économique. Nous restons vigilants et nous demeurons bien sûr, votre relais d'idées et de suggestions.

Richard Broche, Isabelle Girod Gedda, Maryse Buthod, Robert Astier, Guy Pellicier
Adresse Mail : richardbroche.laplagne@gmail.com

LA PLAGNE TARENTEISE 2020, un territoire qui nous rassemble

Bonjour,

Nouvelle année, nouveaux travaux. Le conseil du mois de janvier a été l'occasion de voter des délibérations importantes pour notre commune. Il s'agissait ainsi de renouveler le contrat avec le prestataire pour le fonctionnement de la patinoire des Coches qui fait la fierté de toute cette station village. Il s'agissait également de garantir le fonctionnement normal de la collectivité par différentes délibérations en lien avec les finances dans l'attente du vote du budget.

A la date où nous écrivons ces lignes, nous avons la certitude que notre commune a réussi à surmonter les écueils rencontrés tout au long de l'année 2021 en matière financière. Grâce aux efforts conjugués des élus et du personnel communal, nous avons ainsi obtenu un excédent aussi bien en fonctionnement qu'en investissement ! Ce résultat est le fruit du travail d'économies menées pendant toute l'année 2021 suite à notre anticipation des conséquences de la crise COVID-19.

Dans le même temps, nous continuons d'avancer et de préparer de nouveaux aménagements pour nos habitants, tout en favorisant le vivre-ensemble. Cela passe par une attention forte portée au fonctionnement de nos crèches et haltes garderies ou encore le lancement d'opérations sur tous les secteurs de la commune. Les séquences du débat d'orientations budgétaires puis de vote du budget seront, à n'en pas douter, l'occasion de vous les présenter dans le détail.

Enfin, monsieur le maire a subi de nombreuses pressions suite à sa vidéo dans laquelle il appelle les socio-professionnels à respecter les règles sanitaires. Nous lui apportons tout notre soutien et tenons à rappeler encore une fois qu'il a toujours été en première ligne pour garantir l'ouverture de notre station. C'est par des discours de responsabilité que nous sommes crédibles aux yeux de notre clientèle et du gouvernement.

Liste Jean-Luc Boch

LA PLAGNE TARENTEAISE

Maison d'assistantes maternelles

La première Maison d'Assistante Maternelle de la commune de La Plagne Tarentaise a ouvert ses portes le 10 décembre 2021 dans les anciens locaux de l'école de Bonconseil.

Aurélie Empéreur et Nathalie Cléaz accueillent donc vos enfants à la Maison d'Assistante Maternelle des Croës dans des locaux chaleureux et confortables, et surtout dans un espace sociabilisant, sécurisant et accueillant.

Suite à un appel à candidature lancé par la municipalité, Aurélie et Nathalie ont déposé leur projet. Suite à l'accord de la municipalité, elles se sont constituées en association et ont pu créer leur MAM en accord avec les services de la PMI. Une MAM est un atout pour la collectivité et présente de nombreux avantages autant pour les assistantes maternelles que pour les enfants.

Aurélie et Nathalie ont un agrément pour accueillir 4 enfants dont 2 enfants de plus de 18 mois chacune.

Information et inscription à la MAM des Croës auprès d'Aurélie Empereur : aurelie-empereur@hotmail.fr ou Nathalie Cleaz : nathalie.cleaz@sfr.fr



Aurélie et Nathalie entourant Christiane Charrière, maire adjointe chargée de la petite enfance et des affaires scolaires.

POUR UN MONDE D'APRÈS....MEILLEUR !

Votre commune s'engage sur la voie du «développement durable». Dans ce but et afin de vous aider à prendre cette voie, vous trouverez chaque mois dans ce bulletin, des conseils ou des idées à concrétiser chez vous ! N'hésitez pas à nous soumettre vos interrogations ou vos suggestions ! A bientôtDans le nouveau monde !

Le saviez vous ?

Les soins médicaux génèrent des déchets. Parmi eux, les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) présentent des risques pour les patients, les personnels de soins, mais aussi les professionnels chargés de l'élimination des déchets ainsi que pour l'environnement. Il est donc nécessaire de les trier et de les éliminer selon une filière appropriée et réglementée.

Exemple de DASRI :

Les matériels piquants, coupants et tranchants : matériel chirurgical (aiguilles, scalpels, etc...) Les déchets mous : compresses, pansements, cotons, etc... Le matériel qui a été en contact avec du sang ou un autre liquide biologique.

Les conteneurs DASRI des patients en auto-traitement sont collectés gratuitement et régulièrement par le «Médibus» sur le parking de la pharmacie à Aime entre 14h et 16h.

Prochains jours de collecte :

- Jeudi 05/05/2022
- Jeudi 11/08/2022
- Jeudi 03/11/2022



Manifestations

Ces manifestations sont soumises à l'évolution de la situation sanitaire

■ BORN TO BE SHOW 24 FÉVRIER 2022

A partir de 18h - Stade JL Crétier - Plagne Centre

Organisé par le club des sports de La Plagne

Spectacle ski, son et lumières sur le stade de slalom de Plagne Centre

Show à 18h30 à 19h30 avec animation, DJ, démonstration de glisses de tous les acteurs de la

Station (descente aux flambeaux, ski, freestyle, godille, descente en barquette par les pisteurs, etc), feu d'artifices.

Tombola organisée par le Club des Sports de la Plagne avec une voiture à gagner et de nombreux autres lots !

Tarifs

Gratuit. Tickets de tombola en vente au Club des Sports ou sur place.

■ LA RANDO CHALLENGE

12 MARS 2022

Triface - Plagne Centre
Départ 17h30

Avec un départ au coucher du soleil, cette course de ski de randonnée en mode « stop ou encore » ravira les amateurs comme les sportifs les plus exigeants avec un enchaînement de 3 boucles comportant chacune l'ascension d'un sommet mythique de La Plagne.

Les différents formats de course :

Boucle 1 (504 m D+ et 504 m D-)

Boucle 1 + 2 (990 m D+ et 990 m D-)

Boucles 1 + 2 + 3 (1309 m D+ et 1309 D-) = Finisher

Boucle 1 + 2 + 3 (1309 m D+ et 1309 D-) par équipe de 3 (dames, hommes ou mixte)

Plus d'information sur le site de La Plagne :

<https://www.la-plagne.com/rendez-vous/rendez-vous/triface>

19 MARS 2022

Les diables bleus -
La Plagne Montchavin Les Coches
Départ à partir de 9h00

Le samedi 19 mars 2022, la station de La Plagne Montchavin-Les Coches organise sa 6ème édition de course de ski d'alpinisme "Les diables bleus" (Challenge d'Ussel / Garcia).

Cette compétition se déroulera sur l'ancien parcours d'entraînement du 7ème bataillon des Chasseurs Alpains (les diables bleus).

Plus d'information sur le site de La Plagne :

<https://www.la-plagne.com/rendez-vous/rendez-vous/course-de-ski-alpinisme-les-diables-bleus>

Formation défibrillateur

La commune de La Plagne Tarentaise propose des formations sur l'utilisation des défibrillateurs avec la société CARDIOPULSE:

Salle polyvalente La Côte d'Aime :
Mardi 22 février - 18h

Salle Polyvalente - Macot
Mercredi 23 février - 18h

Salle omnisports - Plagne Centre
Jeudi 24 février - 18h

Session 1h - Libre accès
Gratuit

■ HORAIRES DES MAIRIES

Mairie de La Plagne Tarentaise (Macot chef-lieu)

Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Mairie déléguée de La Côte d'Aime

Mardi et vendredi : 13h30 à 17h00

Mairie déléguée de Bellentre

Lundi et jeudi : 13h30 à 17h00

Mairie déléguée de Valezan

mardi : 13 H 30 à 17 H 00

vendredi : 8H30 à 12 H00

■ HORAIRES DES BIBLIOTHÈQUES

Bibliothèque Macot chef-lieu

Mardi : 10h à 12h

Mercredi : 15h30 à 17h30

Vendredi et samedi : 16h30 à 18h30

Bibliothèque La Plagne (saison hivernale)

Lundi : 16h00 à 18h30

Mardi : 16h00 à 18h30

Mercredi : 10h00 à 12h00

Vendredi : 16h00 à 18h30

Bibliothèque de Bellentre

Mercredi : 9h30 à 12h00 et 14h30 à 18H00

Vendredi : 10h30 à 12h00

Samedi : 14h30 à 18h00

Bibliothèque de La Côte d'Aime

Mercredi : 10h à 12h et 15h à 17h30

Samedi : 10h à 12h

Bibliothèque de Valezan

Lundi : 16h30 à 17h30

Vendredi : 10h à 11h30

■ BUS DU MARCHÉ

Tous les jeudis, une navette circule au départ de Sangot et au départ de Valezan pour le marché d'Aime La Plagne.

GRATUIT

Départ Sangot :

8h15 Sangot

8h20 Macot Mairie

8h30 Aime arrêt scolaire

Retour :

11h00 Aime Basilique

11h10 Macot Ecole

11h15 Sangot

Départ Valezan

8h35 Valezan

8h38 Montméry

8h40 Les Bergeries

8h45 Pré Bérard

8h47 Pierrolaz

8h49 Mairie LCA

8h54 Le Villard

8h57 Côte Rousse

9h05 Aime

11h00 Aime

11h08 Côte Rousse

11h11 Le Villard

11h16 Mairie La Côte d'Aime

11h18 Pierrolaz

11h20 Pré Bérard

11h25 Les Bergeries

11h27 Montméry

11h30 Valezan